

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ D'INFRASTRUCTURE CANADA
aux recommandations formulées dans le *rapport 5 : l'itinérance chronique*

- Rapports de l'automne 2022 de la vérificatrice générale du Canada -

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
5.45	Recommandation — Infrastructure Canada devrait :	Recommandation acceptée.				Nom : Janet Goulding Position : La sous-ministre adjointe, Direction générale des politiques et des programmes destinés aux collectivités Tel # 613-218-4336 Courriel : janet.goulding@inf.gc.ca	
5.45	<ul style="list-style-type: none"> recueillir et analyser les données en temps opportun afin de communiquer des résultats à jour sur l'itinérance et l'itinérance chronique; 	<p>Sachant que la pandémie de la COVID-19 a obligé les communautés à se concentrer davantage sur les mesures de lutte contre la pandémie, ce qui a eu un impact sur leur capacité à collecter et à transmettre des données en temps opportuns, et par conséquent sur la capacité du ministère à analyser et à fournir des informations à jour, Infrastructure Canada reconnaît l'importance des données des refuges d'urgence et du programme afin d'améliorer notre compréhension de l'itinérance et jusqu'à quel point le programme répond aux besoins.</p> <p>En ce qui concerne les données sur les refuges, le ministère a entrepris des travaux au début de 2022 pour recenser les solutions technologiques qui permettraient d'accéder plus rapidement aux données. Un plan de travail portant sur la mise en œuvre de ces solutions sera élaboré d'ici le 31 mars 2023.</p>	Estimations sur la fréquentation à l'échelle nationale des refuges d'urgence et sur l'itinérance chronique, disponibles dans un délai d'un an.	Automne 2023	<p>Automne 2022 (terminé)</p> <p>Élaborer une nouvelle méthode d'estimation de la fréquentation des refuges d'urgence qui tienne compte des changements survenus dans les services d'hébergement en raison de la pandémie de 2020.</p> <p>Produire les estimations relatives à la fréquentation des refuges d'urgence et à l'itinérance chronique en 2020.</p> <p>Printemps 2023</p> <p>Élaborer un plan de travail pour accélérer davantage la disponibilité des statistiques nationales sur les refuges d'urgence.</p>		
5.45	<ul style="list-style-type: none"> finaliser la mise en oeuvre de sa plateforme de déclaration en ligne; 	La dernière phase du nouveau système Vers un chez-soi : Rapport sur les résultats en ligne (RREL) devrait être publiée en automne 2022. Cela permettra la collecte et l'analyse en temps opportun des résultats annuels du programme.	La mise en œuvre complète du système de rapport sur les résultats en ligne du programme Vers un chez-soi permettra de recueillir et d'analyser les données du	Novembre 2022	<p>La plateforme de rapport sur les résultats en ligne a été publiée et mise à la disposition des communautés en février 2022 pour qu'elles puissent saisir les données détaillées de leurs projets pour les exercices 2021-22 et 2022-23.</p> <p>Le module du système de rapport sur les résultats en ligne qui permettra aux organisations</p>		

			programme en temps opportun. Cela allégera aussi la charge des communautés qui doivent produire des rapports, et celle du personnel d'Infrastructure Canada qui doit valider et analyser les données en temps opportun.		de soumettre les résultats annuels et d'apporter des modifications aux détails des projets sera lancé auprès des bénéficiaires d'un financement au cours du mois de novembre 2022. La formation a commencé par la région de l'Atlantique le 9 novembre, suivie des organismes de prestation partagée du Québec et de la région de l'Ontario la semaine du 15 novembre, de la région de l'Ouest et des Territoires la semaine du 21 novembre, et du CISSS/CIUSSS au Québec la semaine du 28 novembre. Les résultats annuels de 2021-2022 seront disponibles en mars 2023, tandis que les résultats annuels de 2022-2023 seront disponibles à partir de juin 2023.		
5.45	<ul style="list-style-type: none"> utiliser l'information et les données qu'il recueille pour comprendre l'émergence des tendances en matière d'itinérance et déterminer comment ses programmes répondent aux besoins de la population en situation d'itinérance et d'itinérance chronique; 	De nouveaux produits de recherche seront publiés d'ici le 31 mai 2023 afin d'expliquer les tendances en matière d'itinérance au moyen des données recueillies par le ministère ainsi que d'autres données disponibles. Un de ces produit portera sur l'étude des facteurs structureaux qui ont une incidence sur l'itinérance et comprendra une analyse de leur contribution relative aux changements observés dans la fréquentation des refuges.	<p>Infrastructure Canada mettra en place des plans de recherche qui appuient les projets visant à déterminer les facteurs qui déterminent les tendances en matière d'itinérance et si les projets financés répondent aux besoins des personnes en situation d'itinérance, y compris l'itinérance chronique.</p> <p>La collecte et l'analyse en temps opportun des données du programme permettront d'éclairer la réalisation des résultats escomptés du programme Vers un chez-soi et de déterminer dans quelle mesure le programme contribue à la prévention et à la réduction de l'itinérance au Canada.</p>	Mars 2023	<p>Automne 2022</p> <p>Mettre en place des projets qui cherchent à comprendre les facteurs et les moteurs de l'itinérance, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> un examen de la documentation sur les facteurs structurels qui ont une incidence sur l'itinérance et une analyse de l'environnement des données disponibles pour ces facteurs; une étude portant sur la prévalence de la contribution au marché du travail, les antécédents professionnels et les sources de revenus des personnes en situation d'itinérance, ainsi que leur incidence sur la probabilité de sortir de l'itinérance. <p>Hiver 2023</p> <p>Élaborer un plan de recherche pour 2023-2024 qui comprend des projets qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> explorent davantage les facteurs qui déterminent les tendances en matière d'itinérance; évaluent l'harmonisation des projets financés pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance. 		
5.45	<ul style="list-style-type: none"> utiliser l'information qu'il recueille et l'analyse qui 	Toutes ces sources d'information aideront le ministère à apporter des modifications au programme où et quand cela sera nécessaire.	De façon continue, le cas échéant, Infrastructure Canada	Printemps 2024	Hiver 2023		

	s'ensuit pour adapter ses programmes, s'il y a lieu.		apportera les ajustements nécessaires au programme Vers un chez-soi.		<p>Chercher à accéder aux financements progressifs prévus dans le budget de 2022 (pour 2024-2025 et 2025-2026), étayés par les données disponibles sur l'itinérance et le logement, et les progrès des communautés en matière d'accès coordonné.</p> <p>Du printemps 2023 à l'hiver 2023</p> <p>Examiner les politiques et les lignes directrices actuelles du programme (p. ex., les directives de Vers un chez-soi, la mise en œuvre de l'accès coordonné) et déterminer les changements qui pourraient être justifiés compte tenu des données disponibles, des commentaires des partenaires du programme et du contexte évolutif du marché du logement et des enjeux liés à l'itinérance au Canada.</p>		
5.49	<p>Recommandation — Infrastructure Canada devrait collaborer avec les communautés désignées et d'autres partenaires pour élaborer un plan d'action assorti d'échéanciers visant à éliminer les obstacles à la mise en œuvre de l'accès coordonné qui ont été relevés dans son analyse des rapports des communautés.</p>	<p>Recommandation acceptée. Sachant que la pandémie de la COVID-19 a obligé les communautés à se concentrer davantage sur les mesures de lutte contre la pandémie, ce qui a eu un impact sur leur capacité à poursuivre le changement transformationnel nécessaire pour introduire l'accès coordonné, Infrastructure Canada reconnaît l'importance d'appuyer les efforts continus pour mettre en œuvre et maintenir cette approche de la prestation des services.</p> <p>À la suite de la période visée par la vérification, le ministère a instauré les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • doubler le financement attribué pour appuyer les communautés dans la mise en œuvre de l'accès coordonné; • améliorer et prolonger le financement accordé à l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI) pour fournir de l'aide technique et un soutien aux communautés; • publier des directives supplémentaires concernant la mise en œuvre de l'accès coordonné et une approche axée sur les résultats. <p>De plus, Infrastructure Canada travaillera avec chacune des communautés qui n'ont pas encore mis en œuvre l'accès coordonné afin de les aider à respecter les exigences d'ici le 31 mars 2023.</p>	<p>Infrastructure Canada collaborera avec les communautés désignées pour élaborer des plans d'action individualisés afin d'éliminer les obstacles à la mise en œuvre des exigences en matière d'accès coordonné, et les aidera à respecter ces exigences.</p>	Mars 2023	<p>Été 2022 (terminé)</p> <p>Publier des directives supplémentaires relatives à la mise en œuvre de l'accès coordonné, afin de clarifier les exigences du programme Vers un chez-soi et d'aider les communautés à autoévaluer leurs progrès.</p> <p>Automne 2022 (terminé)</p> <p>Élaborer une stratégie de mobilisation décrivant les prochaines étapes pour soutenir les communautés en mettant en place des plans d'action individualisés, afin qu'elles puissent s'efforcer de répondre à toute exigence en suspens relative à l'accès coordonné d'ici le 31 mars 2023.</p> <p>De l'automne 2022 au printemps 2023 (continu)</p> <p>Soutenir chaque communauté dans sa mise en œuvre de l'accès coordonné au moyen de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir une première réunion avec chaque collectivité à l'automne 2022 pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ examiner en détail leur situation actuelle en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accès coordonné; 		

					<ul style="list-style-type: none"> ○ discuter de leurs plans pour répondre à toutes les exigences minimales en suspens d'ici le 31 mars 2023; ○ discuter des défis auxquels elles peuvent être confrontées au niveau local et des mesures de soutien susceptibles de les aider à mettre à exécution leurs plans. • S'assurer que chaque communauté a mis en place un plan d'action d'ici le 31 décembre 2022, qui décrit les prochaines étapes pour répondre aux exigences minimales en suspens, ainsi que les délais dans lesquels elles seront satisfaites; • Organiser des réunions ultérieures avec les communautés en fonction des besoins, afin de les soutenir de façon continue dans la mise en œuvre de l'accès coordonné; • Encourager les communautés à travailler avec l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI) pour les aider à mettre à exécution leurs plans pour répondre à toutes les exigences en suspens. Cela peut inclure des mesures de soutien par le biais de Prêt pour zéro ou la formation et l'assistance technique financées dans le cadre du programme Vers un chez-soi. En outre, le financement du programme peut être utilisé pour aider à couvrir les coûts d'élaboration et de mise en œuvre de ces plans. 		
5.74	<p>Recommandation — La Société canadienne d'hypothèques et de logement et Infrastructure Canada devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • harmoniser, coordonner et intégrer leurs efforts en vue de prévenir et de réduire l'itinérance et l'itinérance chronique; • collaborer avec les organismes centraux pour clarifier le niveau d'imputabilité à l'égard de la réalisation des cibles de la Stratégie nationale sur le logement afin d'éliminer les lacunes. 	<p>Recommandation acceptée. Bien que les efforts du gouvernement fédéral ne soient qu'une composante de la lutte contre l'itinérance, la SCHL et Infrastructure Canada reconnaissent que la prévention et la réduction de l'itinérance, y compris l'itinérance chronique, nécessitent une imputabilité claire, une harmonisation des initiatives fédérales ainsi qu'un soutien et des efforts intergouvernementaux. Aussi, bien que la SCHL gère et est imputable pour la SNL dans son ensemble, elle travaillera, en collaboration avec Infrastructure Canada, avec les organismes centraux d'ici le 31 décembre 2023 afin de clarifier la responsabilité pour l'atteinte de la cible de la SNL relative à l'itinérance chronique.</p> <p>Pour faciliter le travail d'harmonisation, de coordination et d'intégration relatif à l'itinérance et</p>	<p>Amélioration de l'harmonisation, de la coordination et de l'intégration des efforts fédéraux visant à prévenir et à réduire l'itinérance et l'itinérance chronique.</p> <p>Une responsabilité fédérale claire pour la réalisation de l'objectif de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) de réduire de 50 % l'itinérance chronique.</p>	31 décembre 2023	<p>Automne 2022 (terminé)</p> <p>Établir un comité au niveau des sous-ministres adjoints entre INFC et la SCHL afin de collaborer de façon plus formelle sur les questions d'infrastructure, de logement et d'itinérance. Cela conduira à une collaboration politique plus forte pour atteindre les objectifs fédéraux en matière de logement et d'itinérance.</p> <p>Hiver 2023</p> <p>Créer deux comités supplémentaires au niveau des sous-ministres adjoints pour améliorer l'harmonisation, la coordination et l'intégration, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un comité interministériel sur l'itinérance chronique qui se réunira régulièrement pour 		

		<p>à l'itinérance chronique, y compris la prévention, un comité de sous-ministres adjoints composé de représentantes et de représentants de la SCHL et d'Infrastructure Canada a été mis sur pied, à la suite de la période d'audit, pour collaborer plus officiellement aux dossiers des infrastructures, du logement et de l'itinérance. Deux autres comités interministériels seront mis sur pied en 2022-2023 : l'un au sein des organisations fédérales pour coordonner les efforts contre l'itinérance chronique et l'autre avec Anciens Combattants Canada pour soutenir la mise en œuvre du nouveau programme de lutte contre l'itinérance chez les anciens combattants.</p> <p>En plus d'améliorer les structures de gouvernance fédérales, la SCHL et Infrastructure Canada élaboreront, d'ici le 31 décembre 2022, une stratégie de sensibilisation ciblée pour s'assurer que les bénéficiaires du financement de Vers un chez-soi tirent le meilleur parti des occasions offertes dans le cadre d'autres programmes de la Stratégie nationale sur le logement qui pourraient soutenir leurs efforts pour lutter contre l'itinérance. Pour faire connaître les occasions offertes, les bénéficiaires du financement de Vers un chez-soi seront encouragés à intégrer le personnel régional de la SCHL à la planification communautaire du financement au sein des structures existantes, comme les conseils consultatifs communautaires.</p> <p>Pour le soutien et les efforts intersectoriels, l'un des mécanismes utilisés est le Forum fédéral-provincial-territorial (FPT) sur le logement, qui offre des occasions de discuter de la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le logement et d'en évaluer l'efficacité. La SCHL copréside le Forum FPT sur le logement à l'échelle des sous-ministres et des hauts fonctionnaires, et Infrastructure Canada y est également représenté.</p>			<p>garantir une meilleure coordination et une meilleure harmonisation entre les organisations sur les efforts liés à l'itinérance et à l'itinérance chronique;</p> <ul style="list-style-type: none"> • un comité interministériel pour promouvoir l'harmonisation, partager les lacunes émergentes et coordonner l'éventail d'initiatives fédérales disponibles pour soutenir la mise en œuvre du Programme de lutte contre l'itinérance destiné aux vétérans. <p>Élaborer une stratégie de sensibilisation aux possibilités de financement pour le secteur des services aux personnes en situation d'itinérance. Ces travaux ont pour but de s'assurer que les bénéficiaires du financement octroyé dans le cadre du programme Vers un chez-soi sont conscients des autres possibilités de financement disponibles et des programmes offerts par la Stratégie nationale sur le logement.</p> <p>Une partie de la stratégie de sensibilisation comprendra également des moyens d'encourager les bénéficiaires du financement de Vers un chez-soi à intégrer le personnel régional de la SCHL dans la planification communautaire du financement par le biais des structures existantes, comme les comités consultatifs communautaires (CCC).</p> <p>De l'hiver au printemps 2023</p> <p>La SCHL et INFC travailleront de concert pour clarifier et définir la responsabilité fédérale à l'égard de l'objectif de la Stratégie nationale sur le logement de réduire de 50 % l'itinérance chronique d'ici 2027-2028, notamment l'identification de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'organisme fédéral principal responsable de la réalisation du cible, ainsi que les organismes fédéraux de soutien inclus dans la portée du cible; • les initiatives fédérales contribuant directement et indirectement à la réalisation de l'objectif. 		
--	--	--	--	--	--	--	--

					De l'été à l'automne 2023 La SCHL et INFC s'appuieront sur le prochain comité interministériel sur l'itinérance chronique pour évaluer ce volet de travaux sur la responsabilité fédérale à l'égard de l'objectif de la Stratégie nationale sur le logement touchant l'itinérance chronique, et pour examiner les lacunes.		
--	--	--	--	--	--	--	--